Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_35-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 06 mars 2026

CONVOCATION : 27 février 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Solène CHEVALIER, Sylvie FASQUEL, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Marie-Andrée PELLAN, Fabrice MICHEL, Alain DECIMA, Jérôme CUSSONNEAU, Sylvie RITZENTHALER, Daniel RENAULT, Yves-Marie LALLICAN, Jean-François LE BOUGUENEC, Audrey MARQUIS, Erwan MOREAU, Sylvie DUHAMEL, Gwenaëlle EUDELINE, Etienne JEGOU,
Absents : Lydie GICQUEL DENIS.
Procurations : Gwenaëlle EUDELINE.

35. FINANCES - Vote du forfait communal 2026 à l'école privée sous contrat (Acte 7.1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L.442-5 et suivants, R.442-44

M. Yannick GOURIE présente l'exposé suivant :

Le coût moyen d'un élève à l'école publique, calculé chaque année, et transmis au services Préfectoraux, permet de calculer le coût moyen départemental.
Ce coût sert aux communes non pourvue d'école publique mais dôtée d'une école privée pour le versement du forfait communal.
Le coût moyen d'un élève à l'école publique est calculé à partir des charges de personnel (sur temps scolaire, les ATSEM), les intervenants extérieurs, les services administratifs et techniques sollicités (intervention en maintenance, services supports), les fluides, les frais d'entretien et de maintenance des bâtiments, le renouvellement de mobliers.

Le coût est en diminution par de moindres frais en fluides (baisse du prix de l'électricité, gaz), de frais moins importants en maintenance et d'un coût de personnel (ATSEM) moindre également suite à la fermeture d'une classe en septembre 2025.

Pour l'année 2025, le coût moyen d'un élève à l'école publique d'Orgères à :
- 1 463.40 € pour un élève en maternelle
- 321.53 € par élève en élémentaire

Le forfait est versé (en 4 fois) à l'OGEC pour les élèves Orgérois uniquement, pris en compte à la rentrée scolaire de septembre 2025 soit 106 maternelles (dont 7 TPS seulement, par équité à l'accueil de 7 TPS à l'école publique) et 151 élémentaires à l'école privée.

VIE SCOLAIRE – FORFAIT COMMUNAL			
	2024	**2025**	**2026**
Forfait par élève maternelle	144 194.40 €	156 899.60 €	155 120.40 €
Forfait par élève élémentaire	47 924.42 €	64 524.72 €	48 551.03 €
TOTAL	**192 118.82 €**	**221 424.32 €**	**203 671.43 €**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_35-DE

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission AFRH en date du 17/02/2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le coût moyen d'un élève pour l'année 2025 à 1 463.40 € pour un élève en maternelle et 321.53 € pour un élève en élémentaire
- **AUTORISE** M. le Maire à verser le montant total du forfait communal : 203 671.43 € en 4 fois.

Pour extrait certifié conforme,

